

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 10 septembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431, 5 599 432 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre l'installation d'un écran entre les unités d'un bâtiment multifamilial ainsi qu'aux extrémités de celles-ci, et ce, bien le Règlement prévoit qu'une paroi écran permettant de fermer un patio surélevé, un balcon ou une galerie ne s'applique que pour les bâtiments jumelés ou en rangée, entre eux, le long de leur ligne latérale de lots.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 23 août 2018.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of September 10, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the lots number 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431, 5 599 432 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- to allow the installation of a screen between the units of a multi-family building as well as at their ends, despite the fact that the By-law provides that a screen wall allowing a raised patio, balcony or gallery to be closed applies only to in between semi-detached or row houses (townhouses), along their lateral lot line.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 23, 2018.